RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Monnet
Les Herbiers

Compte rendu du Conseil d'Administration
Lundi 6 novembre 2023

Le conseil d'administration se réunit sur proposition du Chef d'établissement pour une séance ordinaire.
La séance commence à 18h02.

Présence au Conseil d'Administration

Qualité	Titulaires	Présent	Absent	Excusé	Suppléants	Présent	Absent	Excusé
Membres de droit interne								
Chef d'établissement	M. GAGNOL Olivier	X			/			
Adjointe	Mme TRAN Marjolaine	X			/			
Gestionnaire	Mme CHÉRON Gaëlle	X			/			
CPE	Mme ROSTIAUX Pauline	X			/			
DDFPT	M. TIXIER Christophe	X			/			
Elus locaux								
Représentants du Conseil Régional des Pays de la Loire								
Vice-président du Conseil Régional	M. CHÉREAU Antoine			X	Mme BERNARD Lydie			X
Conseiller Régional	M. BARRÉ Philippe			X	M. FILLET Jean-Patrick	X		
Représentants du Conseil Municipal								
Adjoint au Maire des Affaires Scolaires	M. BOUANCHEAU Patrice		X		/			
Représentant Communauté de Communes	M. MANDIN Patrick			X	/			
Personnalité qualifiée								
/					/			
Représentants des Personnels de l'établissement								
Personnels d'enseignement	Mme COURBET Florence	X			M. THIEBAUT Éric			
	M. LOUESSARD Stéphane	X			M. DAVIAUD Cyriaque			
	Mme FRANCOZ Florence	X			M. BOURDIN Laurent			
	Mme BAHUAU Nadège	X			Mme SAVIDAN Mélanie			
	Mme FOISSEY Marie-Pierre			X	Mme LUGNIER-FAURRE Elise	X		
	Mme POIRIER Amandine			X	Mme GUILLAUD Nathalie	X		
	M. MEIGNANT Ludovic	X			Mme CESBRON Nathalie			
Personnels ATSS	Mme RETAILLEAU Marylène				M. LAMBERDIERE Laurent	X		
Personnels Agents Régionaux	Mme ENFREIN Monique	X			Mme AUDOUARD Sandra			
	Mme FOURNIER Maryline	X			Mme THIEBAUT Frédérique			
Représentants des parents d'élèves								
Parents d'élèves	Mme LANSSADE Emmeline	X			Mme CHARPENTIER Virginie			
	M. BARRETEAU Sébastien				M. DUTREIN Mickaël	Invité		
	Mme ZAHM Françoise	X			Mme CAILLAUD Monique	X		
	Mme MAILLOT Angélique	Invité			M. VERON Patrice	X		
	M. LEBON Alexandre	X			/			
Représentants des Elèves								
Elèves	Mme HOARAU Anouk	X			Mme BERGER Enéa			
	Mme PERRIGAUD Maylis	X			Mme LATAPIE Clara			
	M. NOEL Maxence	X			Mme LEFORT-GRELARD Nina			
	M. LETILLY Estevan	X			/			
	Mme GRONDIN Camille	X			/			

Le nombre de présents en début de séance est de 26 (24 votants) pour un quorum de 15.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : Mme Marjolaine TRAN, proviseure adjointe.

En préambule, M. Le Proviseur félicite les nouveaux membres du Conseil d'Administration pour leur élection, les remercie de leur investissement au service de la Communauté Educative, et salue la contribution des membres dont le mandat a échu avec le présent renouvellement.

Il souligne la présence de parents d'élèves de la SEP, qu'il remercie profondément d'assurer une représentativité de l'ensemble de la Communauté Educative.
Par ailleurs, il remercie le retour d'un représentant des apprenants du supérieur, qui disposent d'un siège de droit, qui était resté vacant l'an dernier.

1. *Fonctionnement du Conseil d'Administration*

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 05/10/2023

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	24	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	3	Nombre de votes CONTRE	0

1.2. Ordre du jour du présent conseil

Monsieur Le Proviseur propose d'inverser les affaires pédagogiques et financières : seront examinées d'abord les affaires financières, puis les affaires pédagogiques, à l'intérieur desquelles le Conseil d'Administration commencera par la carte des formations puis étudiera le rapport annuel de fonctionnement pédagogique.

Arrivée de Monsieur Meignant, représentant des personnels d'enseignement, à 18h08 : 27 présents (25 votants).

1.3. Installation du conseil d'administration et des commissions

Monsieur le Proviseur donne lecture du livret d'accueil, complété au fur et à mesure par les présents là où des noms manquent encore. Chacun complète son livret.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	25	Nombre de votes POUR	25
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

1.4. Délégation au profit de la commission permanente

Madame l'Adjointe Gestionnaire explique que c'est la seule délégation financière possible et que la commission permanente a pour objet d'instruire les projets (sorties, voyages, interventions, événements).
Monsieur Le Proviseur précise que l'augmentation exponentielle du nombre de projets a justifié par le passé cette délégation, et estime qu'en son absence, les Conseils d'Administration devraient être soit considérablement allongés, soit décuplés.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	25	Nombre de votes POUR	25
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2. *Affaires financières*

2.1. Décision Budgétaire Modificative pour Information

Madame l'Adjointe Gestionnaire présente la Décision Budgétaire Modificative pour information N°9. Il s'agit de complément de subventions affectées demandés par le lycée et qui doivent être inscrits au budget :

+ 2 500.00 € pour les fonds sociaux
+ 600.00 € pour le dispositif fonds social MLDS (qui pourra désormais être utilisé pour tous les élèves)
+ 8 990.00 € pour la prise en charge de la part 2023 du contrat de chauffage ventilations climatisation par la Région

2.2. Décision Budgétaire Modificative pour Vote

Arrivée de Monsieur Noël, représentant des élèves, à 18h21 : 28 présents (26 votants).

Madame l'Adjointe Gestionnaire rappelle que la Région a été sollicitée pour accompagner le lycée sur ses dépenses d'énergie. Une subvention exceptionnelle « énergie » de 54 531.00 € a été notifiée pour clôturer l'exercice 2023. Pour mémoire, 75 500.00 € ont été prélevés tout au long de l'exercice pour faire face aux dépenses de viabilisation. Le vote porte sur la répartition de ces crédits nouvellement obtenus :

+ 32 531.00 sur la ligne Gaz du service Administration Logistique
+ 22 000.00 sur la ligne Electricité du service Administration Logistique

Le Président du Conseil soumet au vote cette DBMV N°10.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	26	Nombre de votes POUR	26
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3. Affaires pédagogiques

3.1. Carte des formations

Madame Lugnier, représentante des personnels d'enseignement, donne lecture d'une motion des enseignants (document joint au compte-rendu).

Monsieur Le Président du Conseil répond à certains points soulevés par la motion. Concernant l'impact sur les effectifs à venir, il souligne qu'il faudra refaire le compte après l'installation et qu'il est nécessaire de distinguer le nombre de places ouvertes du nombre d'élèves effectifs. Monsieur le Proviseur souligne également qu'il y aura des fluctuations naturelles selon les effectifs réels, mais indique la nécessité de rationaliser les moyens puisqu'il est bien question de crédits publics alloués à l'établissement dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Monsieur le Proviseur indique également que, à contrario, lorsque les effectifs d'une division sont minimes, cela ne suscite aucune émulation en faveur des élèves.

Madame Lugnier réitère ses craintes concernant les effectifs.

Monsieur Gagnol garantit que la dotation se fait à la structure et que c'est un travail d'équipe qu'il faudra réaliser sur la base de la DGH pour la rentrée 2024 en ventilant les moyens là où ils sont nécessaires : Monsieur le Proviseur rappelle que l'affectation des moyens se fait selon le profil des classes et que celles de CAP font précisément l'objet de toutes les attentions.

Quant à la filière ressentie comme « rabotée », Monsieur le Proviseur précise qu'elle n'est pas si porteuse, en veut pour preuve le nombre d'élèves qui se trouvent en situation de difficulté pour partir en PFMP, alors que ceux de Saint Gabriel trouvent des places sans problème.

Monsieur le Proviseur rappelle que les chiffres d'insertion sont mauvais et qu'il est indispensable de prendre les devants, au risque de voir les moyens attribués nettement revus à la baisse. Le nouveau baccalauréat professionnel CIEL est à construire, mais l'insertion professionnelle n'est pas au rendez-vous à l'échelle locale.
Pour assurer au lycée et à ses élèves une attribution des moyens au fil de l'eau à mesure des besoins réels, il nous faut être réactifs, voire proactifs.

Monsieur Le Proviseur se veut rassurant sur l'avenir des classes de baccalauréat professionnel AGOrA et MA : étant donné qu'elles correspondent à un besoin exprimé localement et insérant, elles ne sont pas menacées. Si des sections AGOrA sont à fermer, celle du Lycée Jean Monnet ne fait pas partie de la liste des concernées : Monsieur le Proviseur souligne que la filière se porte bien sur le bassin d'emplois herbretais, de même qu'en poursuite d'études mais que ce n'est pas partout pareil. Monsieur Le Proviseur rappelle la responsabilité publique et déontologique vis-à-vis des élèves diplômés, mais qui ne s'insèrent pas.

Monsieur le Proviseur indique avoir rassuré en direct les équipes de ces deux filières et que les chiffres sont compilés depuis 2017 sans que les EPLE n'en soient destinataires jusque-là.

Sur le volet ressources humaines, Monsieur le Proviseur précise que le poste évoqué en électronique-électrotechnique ne représente pas une fermeture : c'est un poste qui est difficile à pourvoir depuis plusieurs années et sur lequel n'est positionné aucun titulaire.

Sur les postes d'enseignement général, Monsieur le Proviseur rappelle que la dotation se fait à la structure et que les heures supplémentaires ne seront pas retirées : le calcul de la DGH attribuée à la SEP n'est pas comparable à celui du LGT pour lequel une autonomie existe.

Madame Lugnier exprime son inquiétude concernant le baccalauréat professionnel MAV.

Monsieur le Proviseur rappelle que la Transformation de la Voie Professionnelle avec l'instauration des familles de métiers en pleine période covid a été très compliquée à mettre en place et a eu un impact négatif en termes de recrutement, l'articulation entre les acronymes MCDBTP et MAV étant peu lisible et ayant pour effet un net creux de recrutement.

Monsieur le Proviseur indique qu'un travail d'explicitation a depuis lors été fait et commence à porter ses fruits : la déperdition initiale commence à être compensée, mais c'est au niveau des collèges qu'il est maintenant nécessaire de travailler les représentations professionnelles des élèves.

Si le taux de poursuite d'études des élèves de la SEP du lycée est de 15 à 20 points supérieurs aux moyennes académiques et nationales, il reste nécessaire de ne pas se contenter de ces chiffres comme établis pour toujours : c'est bien chaque année qu'il faudra à la communauté éducative évaluer et réévaluer sa feuille de route selon les besoins et les projections.

Madame Zahm, représentante des parents élus, résume qu'il faut donc anticiper.

Monsieur le Proviseur évoque alors le projet E3 (parrainage des collégiens sous forme de mentorat mis en œuvre par la communauté de communes des Herbiers) et le forum de découverte des métiers par le geste à destination des élèves de cinquième.

Madame Courbet, représentante des enseignants, interroge le représentant de la Région, Monsieur Fillet, sur les conditions d'accueil proposées par le lycée à ses internes et sur son dimensionnement.

Monsieur Le Proviseur indique que les élèves en baccalauréat professionnel SN représentent 60 % de la capacité d'accueil de l'internat : la nouvelle carte de formation permettra une petite bouffée d'oxygène, mais l'internat garçons reste indubitablement sous-dimensionné. Les réponses actuelles de la Région ne sont pas satisfaisantes, car elles induisent une perte de la qualité de l'accueil : il est proposé d'installer des lits superposés pour doubler la capacité, mais cela ne résout pas la question des douches/sanitaires qui resteraient à l'identique. Pour installer des lits superposés, il faudrait déplacer les bureaux et armoires dans les espaces de vie commune qui deviendraient alors de simples vestiaires et les internes seraient obligés d'aller travailler systématiquement dans de grandes salles d'études, mais sans surveillance et sans leur permettre de progresser sur leur autonomie de travail alors même qu'ils sont supposés devenir les professionnels de demain.

Madame Courbet considère que cette réponse de la Région leur permet de jouer la montre.

Monsieur le Proviseur enchaîne avec la présentation d'un diaporama rendant compte du projet de transformation de la carte des formations.

Sur la base du constat initial d'inadéquation entre les élèves diplômés sortant de Jean Monnet et leur insertion sur le marché du travail en tant que professionnels, Monsieur le Proviseur précise que le lycée doit pouvoir être un laboratoire d'expérimentation, à l'heure où le nouveau baccalauréat professionnel CIEL incarne la volonté de réindustrialisation de la France : le Président appelle de ses vœux à un retour des compétences sur le territoire français.

Monsieur le Proviseur explique que les futures Mentions Complémentaires à développer pour permettre aux élèves de se spécialiser sont à construire.

Monsieur le Proviseur précise également que les apprentis figurent maintenant dans la base élèves des établissements et qu'ils sont bien répertoriés et observés dans les données chiffrées qui paraissent maintenant.

Concernant l'impact de l'évolution de la carte des formations sur les conditions de travail et d'apprentissage, Monsieur Tixier, DDFPT, tient à repréciser qu'il n'y a qu'une demi-heure en classe entière non dédoublée et que tout le reste de l'horaire est dédoublé.

Monsieur le Proviseur évoque le départ massif des collégiens en fin de quatrième en MFR, représentant une division de troisième en moins au collège Jean Rostand : à ce public qui fuit le collège, il faut pouvoir proposer une alternative qui les capte.

Madame Lugnier, représentante des enseignants, évoque une quatrième prépa-métiers.

Monsieur le Proviseur alerte sur le fait qu'une classe prépa-métiers peut trop facilement devenir une classe « poubelle » constituée d'élèves dont les collèges se défaussent : il faut impérativement travailler à faire en sorte que les élèves n'intègrent pas une formation au 3ème voire 4ème tour.

Madame Bahuau évoque de nouveau une quatrième prépa-métiers : Monsieur le Proviseur indique qu'il faudrait travailler un projet avec Jean Rostand puisque la clé, c'est d'expérimenter.

Madame Lanssade, représentante des parents élus, précise qu'il faut avoir 14 ans pour rentrer en MFR et que par conséquent, ce sont des redoublants de quatrième qui y accèdent.

Monsieur le Proviseur insiste sur sa volonté que le lycée ne soit pas à la traîne face à la puissance de frappe du privé : nous sommes face à une ouverture inespérée de liberté et de possibilité d'expérimenter en dehors des délais et procédures habituelles et qu'il nous faut nous en emparer.

Madame Courbet, représentante des enseignants, rappelle la problématique actuelle de l'étanchéité et interroge le soutien de la Région : quelle image donne le lycée à l'heure actuelle avec la présence de seaux et autres réceptacles pour recueillir l'eau partout dans le bâtiment B ?

Monsieur le Proviseur revient sur les heures supplémentaires proposées sur la première période et qui n'ont pas été prises par les enseignants au motif que les emplois du temps sont déjà chargés.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	26	Nombre de votes POUR	12
Nombre d'abstention	14	Nombre de votes CONTRE	0

Monsieur le Proviseur précise que le résultat sera connu en décembre 2023.

3.2. Rapport annuel de fonctionnement pédagogique

Monsieur Gagnol présente ses excuses pour le délai d'envoi tardif des documents et pièces à destination des membres du Conseil d'Administration et en propose une lecture commentée.

Concernant le contexte de la rentrée 2023, Madame Zahm, représentante des parents élus, demande quel a été le ressenti des élèves.

Monsieur le Proviseur répond qu'ils sont restés confiants sur la sortie du tunnel et que si les 2 premières semaines ont été chaotiques, des emplois du temps allégés ont été mis en place rapidement.

Monsieur le Proviseur indique que statistiquement, il peut arriver qu'un établissement par académie fasse sa rentrée sans emplois du temps.

Madame Hoarau, représentante des élèves, témoigne que certaines journées sont restées vacantes et que les élèves arrivaient parfois au lycée pensant avoir cours, mais que rien n'était préparé.

Madame Zahm indique qu'il faut regagner la confiance de la communauté éducative.

Madame Lanssade demande si cela a eu un impact sur le recrutement pour la rentrée suivante.

Monsieur Gagnol indique que le nombre d'élèves affectés via Affelnet est identique à la rentrée 2023, à l'élève près, et qu'aucun élève n'est parti du lycée suite à l'échec de cette rentrée.

Madame Francoz, représentant des personnels, cherche le nom d'un élève dont elle pense que cela a été le cas.

Concernant le personnel du lycée, Monsieur le Proviseur rend hommage à Madame Ménard, arrêtée en fin d'année scolaire.

Madame l'Adjointe Gestionnaire évoque le poste à 80 % non-pérenne en renfort à l'équipe de gestion chargé d'une mission conséquente sur les projets éducatifs, reconduit cette année, mais toujours pas pérenne.

Sur les innovations pédagogiques, Monsieur le Proviseur souligne que le lycée est le seul EPLE cité dans le bilan du Projet Académique.

Concernant les effectifs, Monsieur le Proviseur insiste sur le fait que la baisse des effectifs en LGT est à surveiller, car appelée à s'aggraver pour des motifs démographiques et également en regard d'une voie professionnelle revalorisée qui fait le plein : 3 lycées de Vendée ont fermé une classe de 2GT entre janvier et juin 2023.

Monsieur Gagnol explique que le lycée est actuellement à la limite entre 4 et 5 divisions de 2GT.

Madame Courbet indique que 4 classes à 35 donneraient une mauvaise image au lycée, là où ils sont à 24 par division à Jean 23.

Madame Zahm, représentante des parents, précise qu'il faut être vigilant en termes de recrutement car, sur le secteur, les familles se posent de plus en plus tôt la question de la scolarité future de leurs enfants, et ce dès le CM2.

Départ de Madame Enfrein, représentante des personnels ATSS et agents régionaux, à 20h04 : 27 présents (25 votants).

Concernant les perspectives pour 2023/2024, Monsieur le Proviseur insiste sur le fait que la mobilité des enseignants est un tremplin pour la mobilité des élèves.

Madame l'Adjointe Gestionnaire indique qu'il y a maintenant des perspectives de mobilité à destination spécifique des éco-délégués et qu'il ne faut pas oublier qu'il est possible aux élèves de la SEP d'effectuer une PFMP à l'étranger.

Monsieur le Proviseur souhaite que l'esprit Jean Monnet d'ouverture européenne continue d'être creusé et parvienne à s'asseoir durablement au lycée.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	25	Nombre de votes POUR	23
Nombre d'abstention	2	Nombre de votes CONTRE	0

4. Questions Diverses

Aucune question n'a été déposée.

Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20h20.

Le responsable de la prise de notes

Mme Marjolaine TRAN

Le Président

M. Olivier GAGNOL

Motion des représentants du personnel enseignant du lycée Jean Monnet lors du CA du 6 novembre 2023 au sujet de la carte de formations.

La semaine avant les vacances d'Automne, le mardi 17 octobre 23, lors du conseil pédagogique exceptionnel de la SEP du lycée Jean Monnet, Monsieur Gagnol, proviseur du lycée, nous a fait part du projet de faire évoluer la carte des formations de la section d'enseignement professionnel.

Actuellement, nous avons 24 places en bac pro SN RISC, 12 places en BAC PRO SN SSIHT. Le BAC PRO SN disparaît au profit d'un BAC PRO CIEL (Bac pro cybersécurité, informatique et réseaux, électronique unique) plus varié et ouvert sur les problématiques actuelles.

Le lycée Jean Monnet est le seul **lycée public** du **département** à proposer cette formation. En effet les élèves de cette section sont peu nombreux à vivre au pays des Herbiers.

Sur ces 36 places, il est prévu d'en supprimer 12, alors même que nous ignorons aujourd'hui le taux d'employabilité de ce nouveau bac.

A la place, il est prévu d'ouvrir un CAP mixte Menuisier Fabriquant (Bois) et Menuisier Aluminium Verre. Le CAP MEN a actuellement 15 places. Ce nouveau CAP aurait 20 places (10 CAP MEN + 10 CAP MAV).

Les classes de CAP ont de petits effectifs car elles sont difficiles au niveau de la gestion de classe du fait de la multitude de cas particuliers et de la difficulté croissante de ces élèves à se concentrer. Les enseignants de matière professionnelle les auront la plupart du temps en effectifs réduits mais pas les professeurs de matières générales, sauf quelques dédoublements, et il faudra gérer l'apprentissage avec des épreuves ponctuelles et donc un enseignement différent !

Résumons, nous perdons 12 places par an en BAC (12 en seconde, 12 en première et 12 en terminale soit 36 places) et n'en ouvrons que 5 en CAP donc 10 places sur 2 ans ! Nous perdons donc 26 places ! Comment peut-on parler de moyens constants ?

Aujourd'hui, au lycée professionnel, il y a :

1 bac pro MRC /1 bac pro AGORA = 18+12 places

1 bac pro MSPC = 24 places

1 bac pro SN RISC = 24 places

1 bac pro SN SSIHT + 1 bac pro MELEC = 12 +12 places

1 bac pro MAV = 15 places

1 CAP RISC = 15 places

1CAP MEN = 15 places

Notre première inquiétude concerne la filière CIEL. Comment rester compétitif face au privé alors que nous supprimons 12 places et que sur les 36 restantes, seuls 24 pourront poursuivre en filière CIEL

tandis que les établissements privés assurent la place à leurs élèves dès la seconde. Ce n'est pas un nouveau problème mais ne sera-t-il pas accentué ?

Notre deuxième inquiétude concerne les classes de Bac Pro Melec (12) et de Bac Pro Mav (15). Garderons-nous deux classes distinctes ? Ou, comme ce fut le cas il y a deux ans, seront-elles regroupées en matières générales, avec certes quelques dédoublements mais qui aboutiront à la fin d'un bac pro et de ses moyens ? Peut-être pas dès l'an prochain mais dans les années à venir ?

Il a déjà été annoncé qu'un poste va disparaître dans la section électronique-électrotechnique. Sera-t-il le seul ?

Nous craignons aussi pour les postes de lettres-anglais et/ou lettres-histoire, de maths-sciences, certes très surchargés en heures supplémentaires mais qui vont se retrouver bien justes dans cette nouvelle configuration.

Notre troisième inquiétude concerne l'avenir du bac pro MAV. Nous avons déjà du mal à recruter en seconde, qu'en sera-t-il avec un CAP en parallèle ?

Est-ce que les élèves ayant obtenu un CAP, donc employables, iront en bac Pro ensuite pour faire à nouveau 2 années de lycée ?

L'apprentissage n'est pas pris en compte dans la dotation horaire du lycée, or c'est justement vers l'alternance que seront poussés ces élèves dès le CAP, nous craignons donc une insuffisance de moyens pour les années à venir.

Enfin, l'avenir de la filière AGORA est-il assuré ?